

# Le Plan Pluriannuel de Gestion du bassin du Lot médian

## La lettre du bassin Célé – Lot médian

n°5 juin 2020

### Sommaire

- › Edito p. 1
- › Présentation du bassin du Lot médian p. 2
- › Qu'est ce qu'un Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux ? p. 6
- › L'enjeu inondation à la loupe p. 8
- › Restauration de zones humides sur le bassin de la Diège p. 9
- › Le plan de gestion du bassin Lot médian en actions p. 10
- › Contacts p. 12

**EDITEUR** : Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian  
**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Bernard Laborie, Président  
**IMPRESSION** : 2500 exemplaires – juin 2020  
**CONCEPTION GRAPHIQUE** : Agence Place Publique  
**CRÉDIT PHOTOS ET ILLUSTRATIONS** : Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian sauf mention contraire  
**ISSN** : en cours

**ADRESSE** : **Siège social** – Maison des services publics – 35 Allée Victor Hugo, 46100 FIGEAC  
**Antenne de Villeneuve d'Aveyron** – Zone d'Activités les Grèzes, 12260 VILLENEUVE  
**TEL** : 05 65 11 47 65  
**EMAIL** : riviere@celelotmedian.com  
**SITE** : www.celelotmedian.com



Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian est chargé de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » par les Communautés de communes et d'agglomération de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour répondre aux différents enjeux identifiés, le Syndicat met en œuvre différents programmes d'actions afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, préserver la ressource et les espèces associées, mais aussi prévenir les inondations.

Les actions d'intérêt général de restauration et de gestion des cours d'eau non domaniaux et des zones humides du bassin du « Lot médian » sont renforcées avec la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux, pour la période 2021 – 2026.

**Bernard LABORIE,**  
*Président du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian*



Ruisseau du Mourjou



Riou Mort



Ruisseau de Calvignac

L'Agence de l'eau Adour Garonne est l'établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau à l'échelle du sud ouest de la France. Son XI<sup>ème</sup> programme (2019 – 2024) se positionne plus particulièrement face à l'enjeu majeur qu'est l'adaptation aux changements climatiques et ses impacts.

Le Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux du bassin du Lot médian qui en découle est soutenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Etat, les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les Départements de l'Aveyron, du Lot et du Cantal. Ses actions concernent **la gestion durable des ressources en eau, la résilience des milieux, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la prévention des inondations, pour faire face et limiter les impacts du changement climatique sur nos territoires.**

## Présentation du territoire

### LE BASSIN DU LOT - INFORMATIONS UTILES

3 régions  
5 départements  
11 500 km<sup>2</sup>  
6 000 km de rivières superficielles + réseau souterrain



Un bassin versant est défini comme une portion de territoire dont les eaux s'écoulent et convergent vers un même point de sortie.



Le bassin versant du Mourjou

### LE BASSIN VERSANT DU LOT MÉDIAN

Le **bassin versant Célé – Lot médian** correspond à la partie médiane du bassin du Lot. Près de 2 400 km de cours d'eau sont répartis inégalement sur un territoire d'environ 2 300 km<sup>2</sup>.

Le **Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian** a été créé en novembre 2018 par arrêté inter-préfectoral pour porter la compétence GEMAPI. Il se substitue au Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et intègre de nouveaux territoires dont les bassins versants de la Diège et du Riou Mort.

#### COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

**GEMAPI = GE**stion des milieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (définie par l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et opérationnelle sur l'ensemble du bassin Célé - Lot médian.

→ **Objectifs** : préservation et restauration du bon fonctionnement écologique des milieux (en lien avec la **Directive Cadre sur l'Eau** à l'échelle européenne), protection des biens et des personnes contre les inondations.

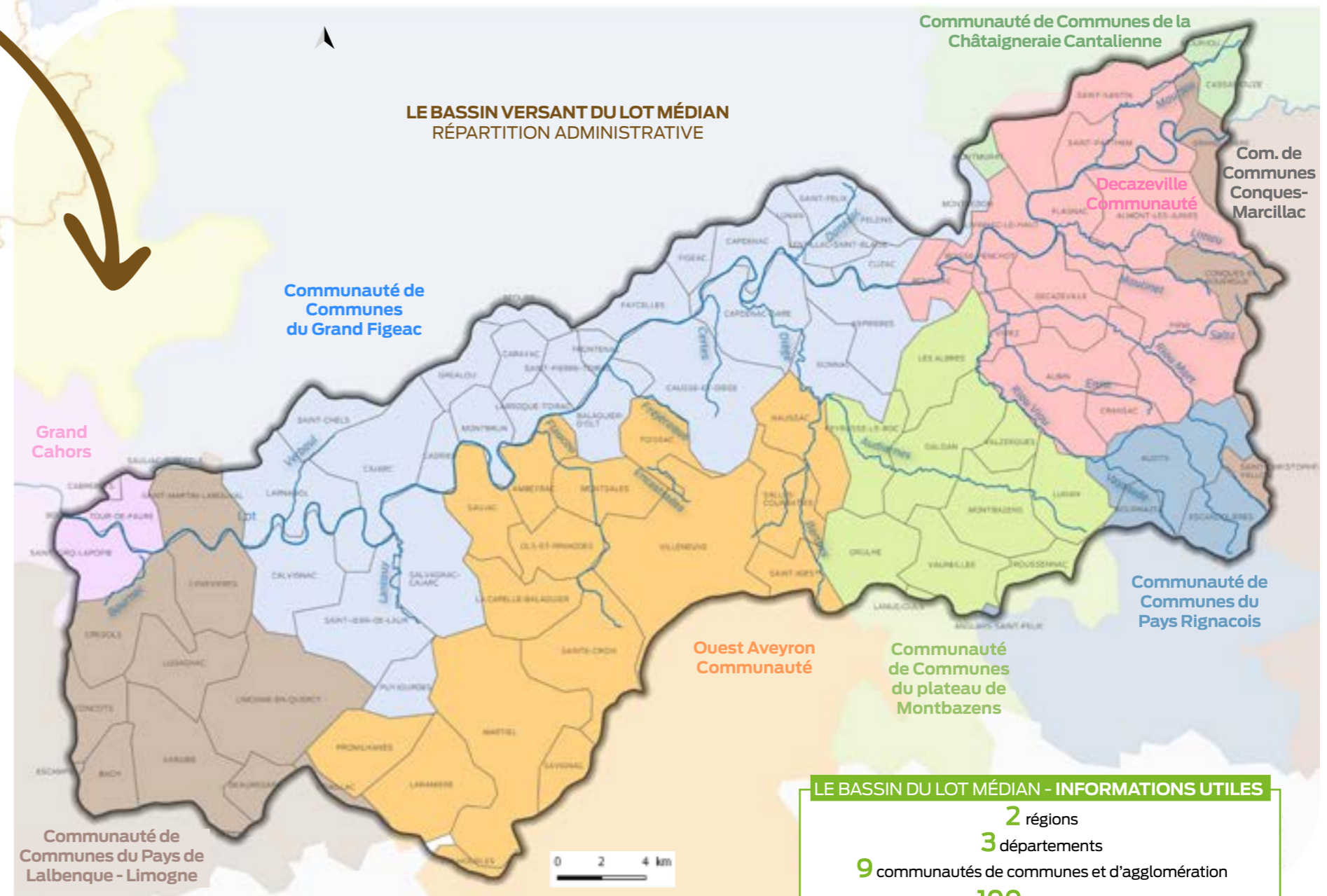
#### COMPÉTENCES À LA CARTE

Certaines collectivités du bassin du Lot médian s'engagent également dans des programmes territoriaux mis en œuvre par le Syndicat, qui peuvent concerner l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières, la réduction de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations, ou encore la sensibilisation dans les établissements scolaires.

#### GOVERNANCE

Le Syndicat est administré par un **comité syndical** constitué de 47 délégués élus et 26 délégués suppléants représentant des communautés de communes et d'agglomération du bassin Célé – Lot médian.

### LE BASSIN VERSANT DU LOT MÉDIAN RÉPARTITION ADMINISTRATIVE



### LE BASSIN DU LOT MÉDIAN - INFORMATIONS UTILES

2 régions  
3 départements  
9 communautés de communes et d'agglomération  
100 communes  
Couvre **environ 50 %** du bassin Célé – Lot médian

Sources : BD Carthage, BD Carto  
Réalisation : SmCLM, avril 2020

## HYDROGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS

### Bassin versant du Quercy – Lot médian

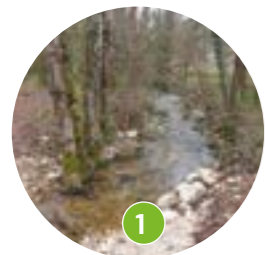
618 km<sup>2</sup>, zones de karst (Causse du Quercy « perméables », écoulements majoritairement souterrains et/ou temporaires), sols pauvres et peu profonds, végétation rase, forêts de Chênes pubescents, landes

270 km - Cerles, Fréjéroque, Flaucou, Lantouy, Verboul et Bournac

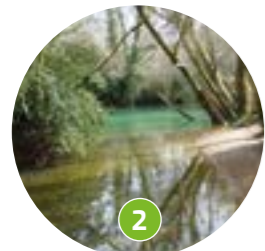
Pressions anthropiques localement assez fortes sur les milieux aquatiques – prélèvements

Renouée du Japon, Jussie à petites fleurs, Myriophylle du Brésil, Erable négundo...

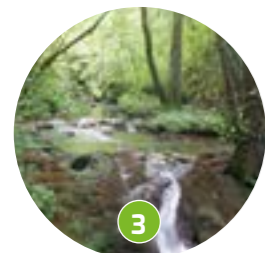
Ecrevisse à pattes blanches, Escargot des moulins, Marisque



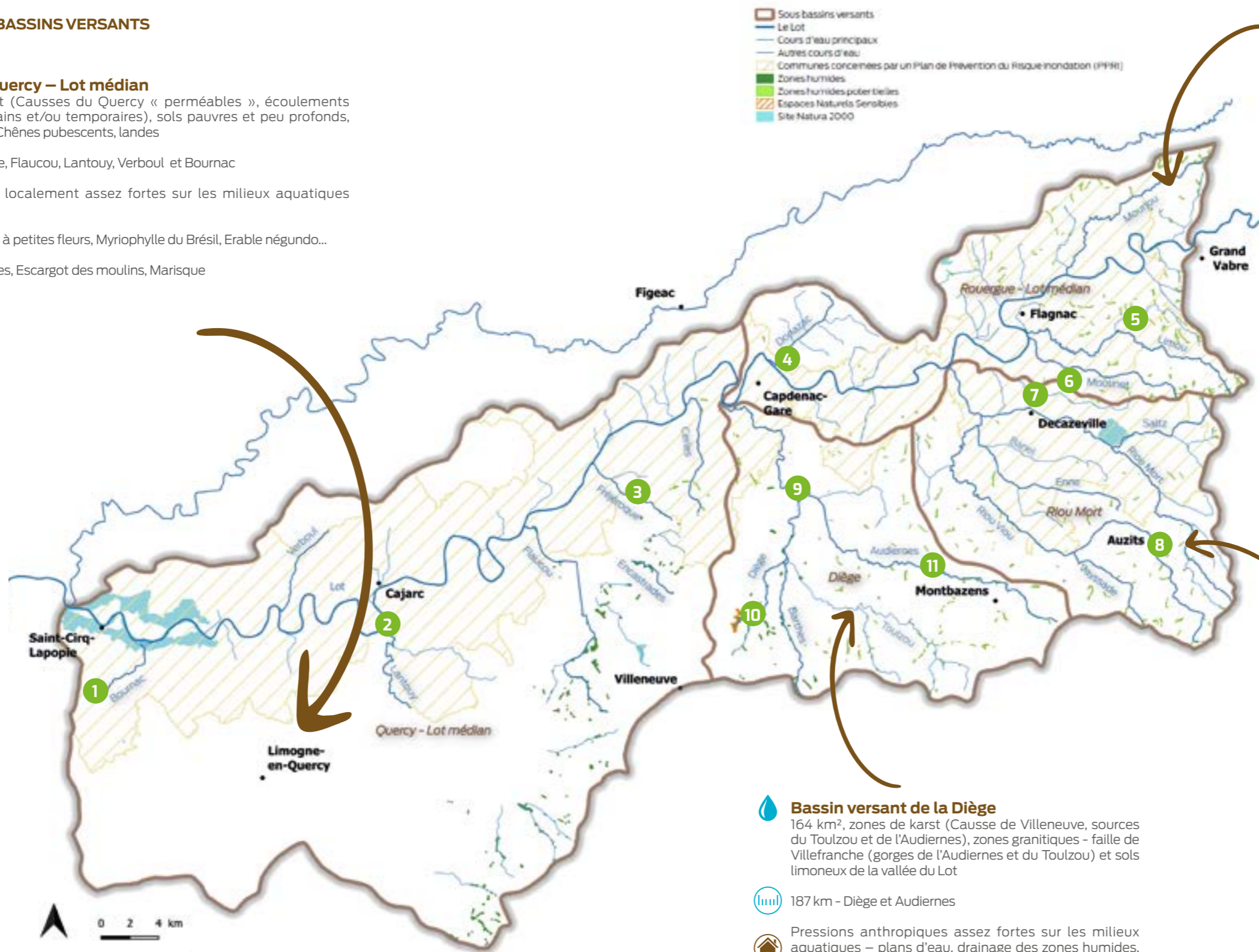
Le ruisseau du Bournac



Le ruisseau et le gouffre du Lantouy



Le ruisseau du Fréjéroque



Sources : BD Carthage, BD Carto  
Réalisation : SmCLm, avril 2020

### LE BASSIN DU LOT MÉDIAN - QUELQUES CHIFFRES

1 114 km<sup>2</sup>

Près de 900 km de cours d'eau

246 zones humides inventoriées (182 ha)

488 zones humides potentielles pré-inventoriées (338 ha)

Principaux **affluents** du Lot : Mourjou, Limou, Moulinet, Riou Mort, Donazac, Diège, Fréjéroque, Flaucou, Lantouy, Bournac

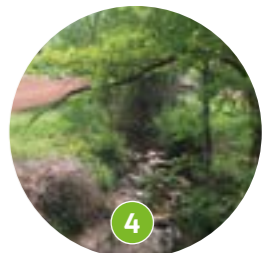
- Sous bassins versants
- Le Lot
- Cours d'eau principaux
- Autres cours d'eau
- Communes concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Zones humides
- Zones humides potentielles
- Espaces Naturels Sensibles
- Site Natura 2000

**Bassin versant du Rouergue – Lot médian**  
180 km<sup>2</sup>, plateaux et vallée du Lot agricoles, affluents encaissés et gorges (roches schisteuses), versants pentus et boisés, villes et villages en bordure du Lot

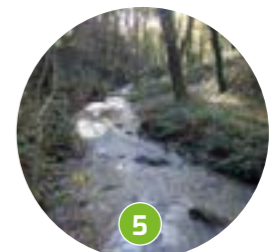
235 km - Mourjou, Limou, Moulinet et Donazac.

Pressions anthropiques localement fortes sur les milieux aquatiques – agriculture intensive, plans d'eau, drainage des zones humides -> érosion, étiages

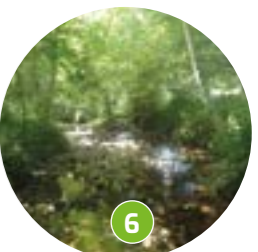
Renouée du Japon, balsamines, bambous, Jussie à petites fleurs, Erable negundo...



Le ruisseau du Donazac



Le ruisseau de l'Aumont



Le ruisseau du Moulinet

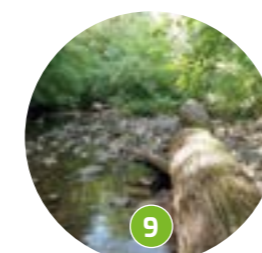
### Bassin versant de la Diège

164 km<sup>2</sup>, zones de karst (Causse de Villeneuve, sources du Toulzou et de l'Audiernes), zones granitiques - faille de Villefranche (gorges de l'Audiernes et du Toulzou) et sols limoneux de la vallée du Lot

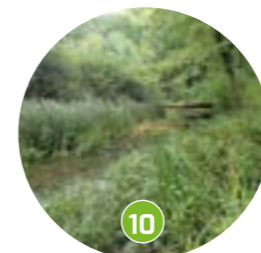
187 km - Diège et Audiernes

Pressions anthropiques assez fortes sur les milieux aquatiques – plans d'eau, drainage des zones humides, prélèvements, continuité et hydromorphologie

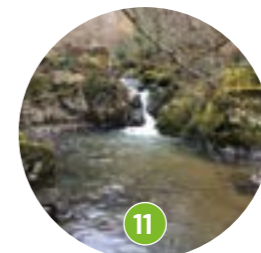
Grande douve



Les gorges de la Diège



Les sources de la Diège



Les gorges de l'Audiernes

### Bassin versant du Riou Mort

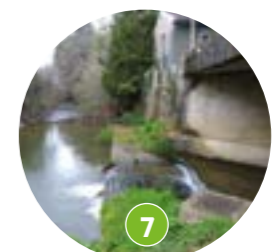
152 km<sup>2</sup>, grès « tendre » (vallée du Riou) et schistes « friables » (gorges), occupation agricole (pâturage et cultures) aux sources et artificialisation des vallées

185 km - Riou Mort, Riou Viou et Enne

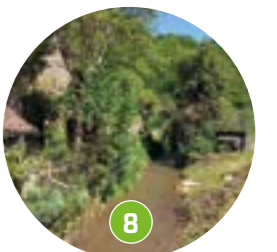
Pressions anthropiques fortes sur les milieux aquatiques – ancien bassin houiller de Decazeville -> modification du tracé des ruisseaux, métaux lourds

Renouée du Japon, balsamines, Erable negundo

Ecrevisse à pattes blanches, Vandoise rostrée



Le Riou Mort à Decazeville



Le Riou Viou à Auzits

#### Légende

- Bassin versant
- Cours d'eau
- Pressions et usages
- Espèces exotiques
- Espèces patrimoniales

## Qu'est ce qu'un Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux ?

**Le Plan Pluriannuel de Gestion** constitue la planification quinquennale structurée des interventions et moyens mis en œuvre par une collectivité territoriale sur les milieux aquatiques et alluviaux, pour répondre à des enjeux d'intérêt général à l'échelle d'un bassin versant.

### LES OBJECTIFS

**Améliorer la qualité des milieux aquatiques, prévenir les inondations, sensibiliser à la gestion de la ressource en eau.**

### LA MÉTHODE

- diagnostics de terrain (hydromorphologie, ripisylve, berges, embâcles, espèces patrimoniales, espèces exotiques envahissantes, pollutions, décharges, accès des animaux aux cours d'eau, ouvrages artificiels,...) ;
- report cartographique ;
- évaluation des enjeux, menaces et problématiques sur chaque sous-bassin versant, propositions de travaux chiffrés et hiérarchisés ;
- rédaction, concertation avec les collectivités, partenaires techniques et financiers ;
- validation du programme (Déclaration d'Intérêt Général) ;
- réalisation des tranches de travaux, conseils aux riverains.

### LES PARTENAIRES

Ce programme d'actions est élaboré et suivi par les acteurs du territoire : Etat, Agence de l'eau Adour Garonne, Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, Départements du Lot, de l'Aveyron et du Cantal, Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du bassin du Lot, communautés de communes et d'agglomération, communes, chambres consulaires, adasea.d'Oc, Fédérations départementales de pêche, associations,...

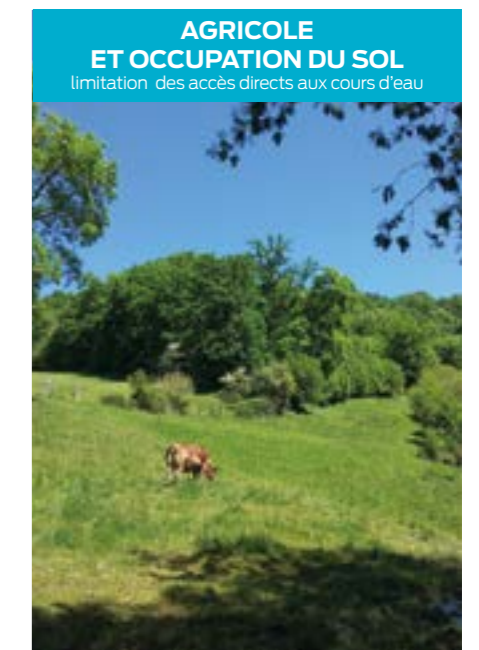
La démarche se veut concertée et multithématiques pour agir efficacement et durablement sur les milieux aquatiques et sur une gestion globale de la ressource.

Plan d'action réalisé avec le soutien financier des Communautés de communes et d'agglomération du territoire et de :



## Les enjeux du plan de gestion

## sur le bassin du Lot médian



## L'enjeu "inondation" à la loupe

La protection des biens et des personnes contre les inondations est l'un des enjeux majeurs de la compétence GEMAPI.

Plusieurs outils réglementaires existent pour assurer la prévention et la gestion du risque inondation :

- Les **Plans de Prévention du Risque Inondation** (PPRI) portés par l'Etat à l'échelle communale, qui réglementent l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés ;
- Les **Schémas de Cohérence Territoriale** (SCOT) et les **Plans Locaux d'Urbanisme** (PLU) à l'échelle communale et/ou intercommunale portés par les collectivités, qui réglementent l'urbanisation, en cohérence avec les PPRI ;
- Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) animé par le Syndicat mixte du bassin du Lot et dont les actions sont menées localement sur le bassin Célé – Lot médian par le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian, pour améliorer la gestion du risque inondation.



Les actions du PAPI, dont la **plantation de haies**, la **restauration de zones d'expansion des crues**, la **préservation / restauration de zones humides et de cours d'eau**, la **suppression d'ouvrages limitants** sont inscrites dans le PPG du bassin du Lot médian. En plus de leur rôle dans la prévention des inondations, **ces actions transversales et multithématiques utilisent la nature et la résilience des milieux pour lutter contre les effets du changement climatique, en participant à l'amélioration globale de la qualité des milieux aquatiques**. Elles sont en outre favorables à la biodiversité et rendent de nombreux services écosystémiques (agriculture, paysages, loisirs, éducation à l'environnement,...).



Opération de renaturation du Riou Viou à Auzits

Des études et travaux sont intégrés au plan de gestion sur les secteurs les plus sensibles du Lot médian : le Lot à Capdenac et Capdenac-Gare, le Riou Mort à Decazeville et Viviez, le Riou Viou à Viviez et Auzits.

Les ouvrages obstacles à l'écoulement des eaux (ponts) ou susceptibles d'aggraver le risque inondation (murs de soutènement détériorés) ont par ailleurs été identifiés.

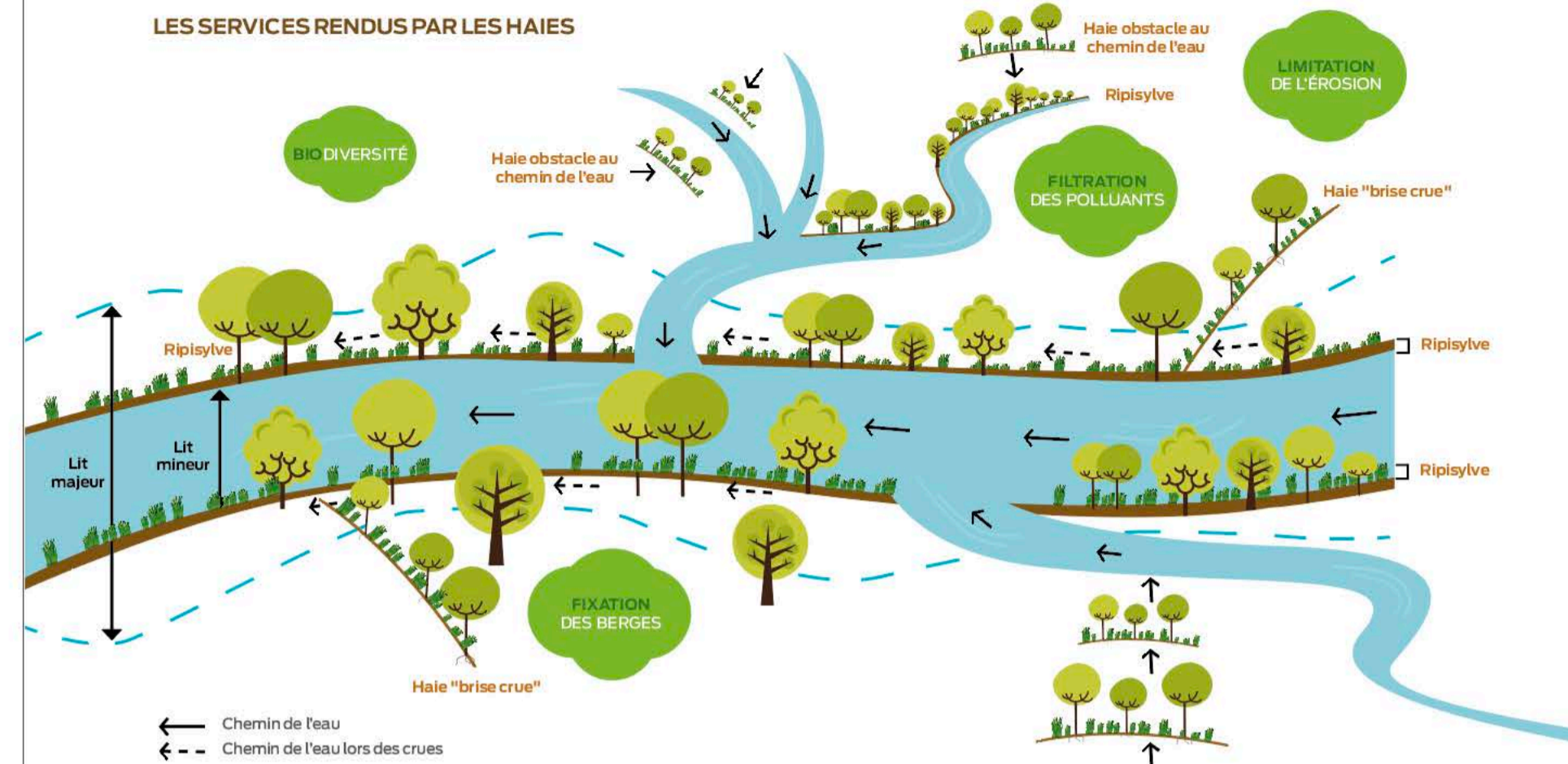


Pont constituant un « nœud hydraulique » et mur de soutènement effondré à Viviez

! Pour plus d'informations concernant l'enjeu inondation, consulter la lettre n°7 « Prévenir les inondations sur le bassin du Lot médian »

Des travaux de plantations de haies et de ripisylves (végétation de bordure des cours d'eau) sont également menés sur les communes possédant un PPRI afin d'optimiser le fonctionnement des zones d'expansion des crues et de ralentir l'écoulement des eaux sur les têtes de bassins versants.

### LES SERVICES RENDUS PAR LES HAIES



## Restauration de zones humides sur le bassin de la Diège

### EXEMPLE DU MARAIS DE MONTARIS

La Diège prend sa source au niveau de ce marais d'environ 15 ha situé sur le causse de Villeneuve. Cette zone humide joue un rôle majeur dans la régulation de la ressource et la qualité de l'eau. Elle accueille en outre une biodiversité remarquable.

Des travaux de réouverture des milieux, couplés à des opérations de renaturation de la Diège (épis, batardeau, apports de matériaux,...) ont pu être effectués dans le cadre d'un plan de gestion initié en 2011.



Les sources de la Diège (Montaris)

### TRAVAUX DE RÉOUVERTURE ET DE RESTAURATION HYDROLOGIQUE du marais de Montaris (Salles-Courbatès, 12)

SEPTEMBRE 2013	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2019
Travaux de réouverture	Mise en place d'un batardeau – rehaussement de la nappe d'eau et maintien de l'engorgement du site	1 an après travaux
		Travaux d'entretien – coupe des ligneux et broyage de la roselière

Ces interventions ont été bénéfiques aux milieux aquatiques et le marais a retrouvé un fonctionnement hydraulique optimal : il stocke l'eau en hiver (limitant ainsi les inondations en aval) et la restitue progressivement en été, tout en la filtrant et en l'épurant.

! Pour plus d'informations concernant l'enjeu zones humides, consulter la lettre n°6 « Les zones humides du bassin du Lot médian »

## Le plan de gestion du bassin du Lot médian en actions

Comme inscrit dans le code de l'environnement et le code rural, l'entretien courant des cours d'eau (lit et berges) revient aux propriétaires riverains. La collectivité peut dans certains cas se substituer aux riverains si les travaux relèvent de l'intérêt général. **Sur des parcelles privées, le Syndicat peut prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux permettant de lutter contre les inondations, de préserver les milieux aquatiques et les espèces sensibles.**

Les travaux de restauration (cours d'eau, zones humides, continuité écologique, espèces,...) prévus dans le Plan Pluriannuel de Gestion sont complétés par des études, des suivis de cours d'eau et d'espèces, la gestion d'ouvrages et par un volet pédagogique, en particulier auprès des scolaires.

Quelques exemples d'opérations menées dans le programme d'actions 2021-2026 du Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du Lot médian :



2  
Sensibilisation aux bonnes pratiques



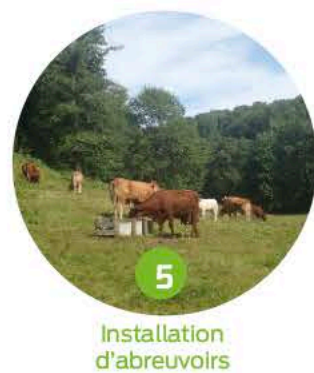
1  
Reprise d'ouvrages hydrauliques



3  
Retrait d'embâcles



4  
Plantation de ripisylves



5  
Installation d'abreuvoirs



18 19  
Renaturation de cours d'eau et valorisation



17  
Médiation et conseils liés aux plans d'eau



6  
Pose de systèmes d'abreuvement et de franchissement des cours d'eau



7  
Suppression de protections de berges inadaptées



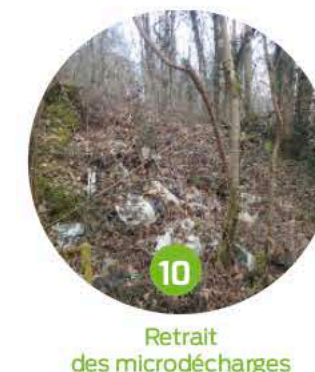
8  
Equipement ou suppression de seuils



9  
Renaturation et diversification des écoulements



14  
Sensibilisation des scolaires



10  
Retrait des microdécharges



11  
Restauration de zones humides



11  
Suppression de merlons



12  
Aménagement d'ouvrages de protection de l'Écrevisse à pieds blancs



13  
Arrachage de Jussie



16  
Sensibilisation à la gestion durable des zones humides



15  
Aménagement d'ouvrages et continuité écologique

Actions liées aux cours d'eau  
Actions liées aux milieux aquatiques associés  
Actions de communication et de sensibilisation

### BON A SAVOIR

Les interventions réalisées dans le cadre du PPG ne concernent pas la rivière Lot qui est une rivière domaniale inscrite à la nomenclature des voies navigables et donc gérée par l'Etat.

! Pour plus d'informations concernant la réglementation relative à l'entretien des cours d'eau, contacter la Direction Départementale des Territoires (DDT) de votre département

L'échelle du **bassin versant** permet de travailler sur une entité hydrographique cohérente tout en conservant une approche locale, qui facilite l'appropriation par les acteurs du territoire et par la population.

La préservation des milieux aquatiques, la gestion du risque inondation et l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble d'un bassin versant passent par des études et des interventions multithématiques, complémentaires et transversales, qui garantissent une prise en compte globale des acteurs et des enjeux propres à chaque territoire.

**Ces programmes de gestion des bassins versants s'appuient sur une concertation des acteurs et des habitants du bassin du Lot Médian. Les actions sont**

**bâties pour être compatibles avec les activités, les usages et les enjeux de ce territoire.** Cette synergie autour du projet commun que représente le Plan Pluriannuel de Gestion doit transformer la préservation et l'amélioration des milieux et des rivières comme un atout pour les habitants. **L'objectif de ce programme est de concilier les enjeux liés aux milieux aquatiques et les usages, en proposant des actions durables d'intérêt collectif.**

Par ailleurs, l'adaptation aux changements climatiques est intimement liée à la préservation de la biodiversité et à la prévention du risque d'inondation. **La résilience des milieux face aux perturbations dépend notamment de la complexité des écosystèmes, qui garantissent en outre de nombreux services gratuits et indispensables.**

## CONTACTS

**Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian,**  
*une équipe pluridisciplinaire pour répondre à vos questions sur le bassin du Lot médian et vous aider dans vos projets :*



**05 65 11 47 65 – [riviere@celelotmedian.com](mailto:riviere@celelotmedian.com)**  
**[www.celelotmedian.com](http://www.celelotmedian.com)**

- **Directeur :** Joël TREMOULET – [j.tremoulet@celelotmedian.com](mailto:j.tremoulet@celelotmedian.com)
- **Directeur adjoint :** Nicolas TOURNIER (en charge du programme rivières) – [n.tournier@celelotmedian.com](mailto:n.tournier@celelotmedian.com)
- **Techniciens rivières :** Sylviane FAURE (bassins versants du Lot Rouergue et du Riou Mort) – [s.faure@celelotmedian.com](mailto:s.faure@celelotmedian.com)  
Rémi GARRIGOU (bassins versants de la Diège et du Lot Query) – [r.garrigou@celelotmedian.com](mailto:r.garrigou@celelotmedian.com)
- **Technicienne zones humides et espèces :**  
Sophie DAVIAU – [s.daviau@celelotmedian.com](mailto:s.daviau@celelotmedian.com)
- **Techniciens inondations :**  
Shanti FAU – [s.fau@celelotmedian.com](mailto:s.fau@celelotmedian.com)  
Jean-Baptiste MARTEL – [jb.martel@celelotmedian.com](mailto:jb.martel@celelotmedian.com)

**Contacts utiles concernant les questions réglementaires liées aux cours d'eau, aux zones humides et aux espèces :**



### Directions Départementales des Territoires

DDT de l'Aveyron

**05 65 73 50 00 - [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr)**

DDT du Lot

**05 65 23 60 60 - [ddt@lot.gouv.fr](mailto:ddt@lot.gouv.fr)**

DDT du Cantal

**04 63 27 66 00 - [ddt-se-foret@cantal.gouv.fr](mailto:ddt-se-foret@cantal.gouv.fr)**



### Office Français de la Biodiversité :

Direction régionale Occitanie

**04 67 10 76 76 - [sd12@ofb.gouv.fr](mailto:sd12@ofb.gouv.fr) - [sd46@ofb.gouv.fr](mailto:sd46@ofb.gouv.fr)**

Direction régionale Auvergne

**04 73 90 26 26 - [sd15@ofb.gouv.fr](mailto:sd15@ofb.gouv.fr)**

Lettre d'information réalisée avec le soutien financier de :

